

# Comité syndical

## Compte-rendu de réunion



**SÉANCE DU 17 septembre 2012**

- Châteaufort -

Présents (voix délibératives) :

AUBERT Marie-Hélène	Conseil Général des Yvelines
BONZANI Laurence	Conseil Régional Ile-de-France
FISCHER Didier	Conseiller Régional d'Ile-de-France
PLANCHENAULT Hervé	Vice-président du Conseil Général des Yvelines
VANDEWALLE Yves	Vice-président du Conseil Général des Yvelines
VITRAC-POUZOLET Michèle	Conseillère régionale d'Ile-de-France
ALISSE Bernard	Lévis-Saint-Nom
ALLEIN Hervé	Les Essarts-le-Roi
ALLIRAND Jean-Michel	La Queue-lez-Yvelines
AMOSSE Frédéric	Vieille-Eglise-en-Yvelines
AUBERT Evelyne	Le Mesnil-Saint-Denis
ARNOUX Jacques	Jouars-Pontchartrain
BELICAUD Michel	Clairefontaine-en-Yvelines
BESCO Raymond	Magny-les-Hameaux
BOURNAT Michel	Gif-sur-Yvette
CARDINAUD Robert	Communauté de communes Cœur d'Yvelines
CASSET Philippe	Cernay-la-Ville
CHIVOT Gérard	Auffargis
DE WINTER Jean-Pierre	Dampierre-en-Yvelines
DECROIX Jean-Pierre	Mareil-le-Guyon
DOUBROFF Frédéric	Hermeray
FEYT François	Boullay-les-Troux
FIDELLE Jacques	Senlis
FRONTERA François	Saint-Jean-de-Beauregard
GOSSARE Françoise	Saint-Forget
GUEGUEN Bernard	Saint-Lambert-des-Bois
HOPIN Nicole	Gambais
LAUTOUR Marc	Les Mesnuls
LE CUNFF Pascal	Raizeux
LE TEXIER-JAULT Blandine	Bullion
LERISSON Bernard	Châteaufort
LESAGE Gervais	Le Perray-en-Yvelines
LESTIEN Antoine	Forges-les-Bains
MAURY Yves	Les Bréviaires
MEURGER Stéphanie	Rocheville-en-Yvelines
MONTEGUT Frédéric	Choisel
POUPART Guy	Bonnelles
RESCOUSSINES Michel	Méré
SAUTIERE Guy	Saint-Rémy-lès-Chevreuse
SCHOETTL Christian	Communauté de Communes du Pays de Limours
SIMONIN Jean-Pierre	Saint-Rémy-l'Honoré
STOUDER Paul	Grosrouvre

Présents (invités) :

COLOMBI Alain	Méré
GENEVÉE Michel	La Queue-lez-Yvelines
HUOT-MARCHAND Edwige	Communauté de Communes du Pays de Limours, Vice-Présidente de la Commission Education
ROUX Michel	Les Mesnuls
CHARRON Eric	Dourdan

Présents (voix consultatives) :

AUBLE Pascal	Conseil Général des Yvelines
BENTEGEAT Romain	Conseil Régional Ile-de-France
DELOROZOY Robert	Commission Développement économique
GOUTMANN Camille	Chambre de Métiers des Yvelines
GIOBELLINA Catherine	Union des Amis du Parcs

Absents excusés (voix délibératives) :

BESSION Marie-Thérèse	Conseillère Régionale d'Ile-de-France
BONNEAU Guy	Vice-président du Conseil Général de l'Essonne
BOUCHET Jacques	Communauté de communes des Etangs (Pouvoir : M. FISCHER)
BOUTIN Christine	Conseil Général des Yvelines (POUVOIR : M. PLANCHENAULT)
CONVERT Thierry	Communauté de communes Plaines et Forêt d'Yvelines
FUKS Marie	Poigny-la-Forêt
GONTHIER Annie	Galluis (POUVOIR : M. ALLIRAND)
JACQUEMARD Bernard	Gometz-la-Ville
LE COMPAGNON Léopold	Fontenay-les-Briis
MICHEL Thierry	Gometz-la-Ville
PECRESSE Valérie	Conseillère Régionale d'Ile-de-France (POUVOIR : M. VANDEWALLE)
POULON Franck	Sonchamp (POUVOIR : M. POUPART)
QUERARD Serge	La Celle-les-Bordes
ROBILLARD Claire	Vice-Présidente du Conseil Général de l'Essonne
TETARD Jean-Marie	Conseiller général des Yvelines

Absents excusés (voix consultatives) :

BERGER Eric	CES Ile-de-France
JAMES Olivier	Office National des Forêts
JENNER Xavier	Centre Régional de la Propriété Foncière
MUNEROT Laurent	Chambre des Métiers et de l'Artisanat de l'Essonne

Equipe PNR :

Anne LE LAGADEC, Fabien PAQUIER, Jennifer BERNACCHI, Julien DELILE, Emilie DUC, François HARDY, Virginie LE VOT, Eléna MAUSSION, Claire MONTET, Laurence RENARD

Monsieur VANDEWALLE constate que le quorum est réuni. Il demande l'inscription d'un point supplémentaire à l'ordre du jour : la demande faite par la Préfecture des Yvelines de désigner des représentants parmi les élus du Parc afin de siéger à la Commission départementale de la Nature, des Sites et des Paysages.

### **1. Approbation du compte-rendu du Comité du 02 juillet 2012.**

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

### **2. Admission en non-valeur**

Le Parc a émis en 2010 un titre de recette de 26.190 € à l'encontre de M. Daniel Droit, au titre des pénalités de retard dans la remise en état d'une parcelle, suite à une condamnation de justice. Ce titre intervenait suite à l'admission en non-valeur d'un titre émis en 2008. En effet, malgré tous les efforts et tentatives effectuées par le Parc, le site n'a toujours pas été remis en état.

A l'initiative de la Trésorerie de Chevreuse, il est demandé au Comité syndical de prononcer l'admission en non-valeur de ce titre de recette, en raison de son caractère irrécouvrable.

Par ailleurs, le Parc souhaite inscrire une contestation à la Conservation des hypothèques, fondée sur la fictivité de la Société « SCI Ferme des Bouillons », après assignation, afin de bloquer toute vente éventuelle et créer ainsi les conditions du recouvrement des sommes dues au titre de la condamnation des pénalités de retard. En parallèle, le Maire de Senlisse, Jacques Fidelle, enjoint M. Droit, sur le fondement d'une visite de l'inspecteur des installations classées de la DRIEE, de procéder à l'élimination des déchets entreposés sur la propriété.

Ce point est approuvé à l'unanimité.

### **3. Décision modificative n°1**

Cette décision modificative est présentée dans le contexte de l'avenant au Contrat de parc (2<sup>e</sup> phase – 2011/2013).

Cette décision modificative se divise en trois volets (cf. annexes jointes) :

- un volet d'ajustements techniques des comptes budgétaires.
- de nouvelles opérations concernant l'ensemble du territoire élargi et donc financées selon les modalités prévues par le CPER 2007-2013 2<sup>e</sup> phase.
- d'une nouvelle opération exceptionnelle portant sur l'organisation des Journées des parcs 2013 par notre Parc naturel régional.

n°	Opération / programme
751P	Résidence artistique pour un plan paysage et biodiversité artistique "(2013)
752P	Opération "Ma commune dans le Parc : hier, aujourd'hui et demain"
753	Aides aux investissements relatifs à la création et à la modernisation des entreprises 2012-2013 (FISAC)
754P	Diagnostics et audits d'entreprises (FISAC)
755	Enfouissement de réseaux à Auffargis - 1e phase
756P	Journées des Parcs 2013

Le Comité syndical approuve à l'unanimité cette décision modificative n° 1, équilibrée en dépenses et en recettes, pour un montant global de 1.267.588,00 € répartis comme suit :

- section d'investissement : 880.891,00 €
- section de fonctionnement : 386.697,00 €

L'opération *Ma commune dans le Parc* fait l'objet d'une présentation détaillée de la part de Madame Aubert, présidente de la Commission Pédagogie. 25 classes seront concernées, représentatives de tout le territoire. Leurs travaux seront probablement mis en valeur lors des Journées des Parcs en vallée de Chevreuse en octobre 2013.

Monsieur POUPART estime qu'il serait bien d'associer des classes de Dourdan, ville-Porte du PNR à cette opération de grande envergure.

Madame AUBERT prend note de cette suggestion tout en s'inquiétant du nombre de candidatures de classes qui ont réagi très favorablement à ce projet et s'inscrivent rapidement. Les chargés d'animation sont au nombre de trois dans l'équipe permanente du Parc, ils ne peuvent assurer seuls la réalisation d'une telle opération. La Commission Pédagogie a décidé de faire appel à des animateurs extérieurs par une procédure d'appel d'offre. La mission Pédagogie tentera de répondre à toutes les demandes, comme elle l'a toujours fait. Il se peut cependant que certaines classes soient intégrées dans une édition ultérieure de cette opération si elle rencontre trop de succès dans les prochaines semaines.

Monsieur MONTEGUT commente rapidement la reconduction d'une opération d'Aides aux investissements relatifs à la création et à la modernisation des entreprises 2012-2013 (FISAC). Les règles du FISAC sont devenues plus drastiques et la Commission a eu de nombreux échanges récemment avec la DIRRECTE afin de fixer un règlement d'attribution modifié qui serait proposé à l'approbation des membres du bureau syndical dans les prochaines semaines.

Les demandes de subvention sont très nombreuses, l'existence de ce soutien est bien connue désormais des artisans et commerçants et fait l'objet d'un excellent partenariat avec les chambres consulaires. La première tranche a été consommée en un peu plus d'un an.

A propos de l'enfouissement de réseau à Auffargis, Monsieur GUEGUEN interroge le comité afin de savoir si cette aide est cumulable avec celle de France Télécom. Il lui est répondu par l'affirmative. Le président attire l'attention de l'Assemblée sur la consommation achevée de tous les crédits dédiés à l'enfouissement des réseaux pour la seconde tranche 2011-2013 du contrat de Parc, hormis l'engagement pris auprès des communes d'Auffargis et de Senlisse qui avaient accepté de reporter leurs travaux à la fin de l'année 2012 et en 2013 au moment de l'élaboration du budget prévisionnel.

A propos de l'organisation du Congrès des Parcs en vallée de Chevreuse, le président revient sur le retour sur investissement très favorable qui peut être attendu d'un tel événement. On peut espérer grâce au soutien actif des élus du Parc et des communes construire des circuits soulignant des innovations particulièrement pertinentes sur le thème pressenti de la transition écologique. Le buffet des Parcs est l'occasion de goûter à tous les produits caractéristiques des 48 PNR. L'événement se déroulera tout ou partie au domaine Saint-Paul, un centre d'activité très haut de gamme situé à Saint-Rémy-les-Chevreuse, à moins de 2 kilomètres du terminus du RER B.

Un comité de pilotage, une fois le thème connu après le Congrès du Verdon, devrait être installé en novembre 2012 qui sera chargé de la bonne coordination de l'ensemble des temps forts de l'événement et de trouver les relais sur le terrain.

Monsieur FISCHER plaide pour un financement spécifique hors le contrat de Parc de la part des principaux financeurs de l'événement, Région et Départements. Il souligne la proximité du thème de la transition écologique et énergétique avec celui régional de la Conversion écologique et sociale et souhaite que les élus de la Région soient très largement associés à la définition des contenus. Il verrait bien l'organisation d'un pré-comité de pilotage avec les présidents de chacune des entités ou leurs représentants (Fédération, Région, PNR). L'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme est également pressenti pour être associé à un travail d'évaluation de la transition écologique dans les 4 parcs franciliens.

#### **4. Création de poste et modification du tableau des effectifs.**

M. Fabien Paquier, Ingénieur 4<sup>e</sup> échelon, a formulé une demande d'avancement de grade. Selon les conditions prévues par le statut de la Fonction publique territoriale, il peut en effet prétendre à un avancement au grade d'ingénieur principal.

Une demande en ce sens a été adressée à la commission administrative paritaire du CIG Grande Couronne. Il est proposé au Comité syndical de procéder à la création d'un poste d'ingénieur principal, à effet au 1<sup>er</sup> décembre 2012, sous réserve de l'approbation de la Commission administrative paritaire du CIG Grande Couronne.

Par ailleurs, le Parc souhaite procéder au recrutement de Mme Nolwenn Manouvrier, dans le cadre de la réorganisation du Pôle administration du Parc suite au départ en retraite de Mme Christine Dubuc. Mme Manouvrier étant titulaire du grade d'adjoint administratif 2<sup>e</sup> classe, il est proposé au Comité syndical de procéder à la création du poste correspondant.

Ces créations de postes sont approuvées à l'unanimité.

#### **5. Convention de mise à disposition d'une propriété appartenant au domaine public départemental : Le Moulin des Vaux de Cernay**

En 2010, le Parc Naturel Régional (PNR) de la Haute Vallée de Chevreuse a réalisé une étude de requalification du site des Vaux de Cernay et a proposé des orientations de restauration et d'aménagement du site. L'objet de cette étude était d'élaborer un projet d'ampleur pour réorganiser le cœur du site autour des cascades et des divers établissements de restauration et de diversifier les pôles d'intérêt du public au-delà de ce périmètre densément fréquenté.

Dans ce cadre, le Conseil Général des Yvelines a décidé d'acquérir au titre des espaces naturels sensibles (article L 142-1 et 2 du code de l'urbanisme), une propriété privée de 32 573 m<sup>2</sup>. Elle est constituée d'un ensemble de parcelles de terrain en nature de pré et bois, sur lequel se trouvent : un cours d'eau dit ru des Vaux, un étang, un moulin désaffecté dit Petit Moulin, une grange en mauvais état, les ruines d'un moulin dit Grand Moulin. Cette propriété apparaît comme la clé de voûte de la valorisation du site car son acquisition va permettre d'ouvrir largement le fond de la vallée à la promenade en supprimant l'effet de verrou qui pénalise l'ensemble des cheminements, et enfin de réaliser un projet environnemental et culturel.

Le Conseil Général des Yvelines propose au Parc naturel régional de conclure une convention de mise à disposition afin de lui confier la gestion et la valorisation de cet équipement.

Le Comité syndical approuve la mise à disposition gratuite de cette propriété au Parc naturel régional, pour une durée de 10 ans, et autorise le Président du Parc à signer la convention idoine avec le Conseil Général des Yvelines.

L'ouverture au public du bâtiment est prévue en septembre/octobre 2013. La scénographie évoquera très certainement le thème des paysages : leurs évolutions, leur mode d'entretien à travers le temps, leur représentation artistique.

#### **6. Convention-cadre de partenariat avec l'Office National des Forêts**

L'ONF et le Parc souhaitent conclure une convention-cadre qui définisse les objectifs et les modalités d'un partenariat, dans le respect des missions et des compétences de chacun des deux organismes, afin de rechercher la meilleure complémentarité dans les domaines d'intérêt commun, notamment : connaissance et préservation de la diversité biologique, gestion des espèces et des espaces, gestion forestière, valorisation des patrimoines forestiers et des paysages, accueil, information, communication et la sensibilisation du public, ainsi que dans le domaine de l'économie locale.

Le partenariat entre l'ONF et le Parc permettrait de développer des actions cohérentes avec les objectifs de la charte et les aménagements forestiers et de coordonner les efforts entrepris par chaque partie, tout en optimisant les moyens mobilisés.

A cet effet, des programmes d'actions seraient établis conjointement et soumis à l'approbation des organes de décision des deux organismes.

Cette convention entrera en vigueur à la date de sa signature et portera sur la durée d'application de la charte du Parc.

Le Comité syndical approuve cette convention à l'unanimité.

#### **7. Convention de partenariat avec la Maison de la poésie.**

De 2008 à 2011, le Parc naturel et la Maison de la Poésie de Saint-Quentin-en-Yvelines ont organisé une résidence d'écriture dans chacune des trois Réserves naturelles régionales du Parc, à Châteaufort, Bonnelles et Saint-Rémy-lès-Chevreuse. À chaque fois, deux poètes ont eu pour consigne d'écrire sur et à partir du lieu. Six regards différents rendent aujourd'hui compte de ces espaces préservés, complétés par l'œil de la photographe Adrienne Arth. Le recueil *Des poètes dans la nature* rassemblant textes et photos a été édité en octobre 2011 aux éditions de l'Amandier, Paris.

Le Parc et la Maison de la Poésie souhaitent donc s'associer à nouveau afin de réaliser ensemble une suite au projet *Des poètes dans la nature* qui prendra la forme d'une exposition, d'une lecture-rencontre et de trois ateliers d'écriture.

Ces manifestations font partie de l'événement « PoésYvelines, la semaine des poètes », à l'initiative du Conseil Général des Yvelines et organisée par la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines.

Ce projet, estimé à 1.060,00 €, serait pris en charge pour moitié par la Maison de la Poésie, pour moitié par le Parc.

Le Comité syndical approuve cette convention à l'unanimité.

#### **8. Convention de partenariat avec Cofiroute, l'Université Pierre et Marie Curie (Paris VI) et l'Office de Génie Ecologique pour la mise en œuvre d'une thèse sur les effets de la fragmentation du territoire sur la diversité génétique des populations de cerf.**

Les populations de cerfs (*Cervus elaphus*) utilisent l'espace de manière hétérogène. Certains milieux naturels sont intensivement fréquentés alors que d'autres sont délaissés. L'organisation des populations dans l'espace et dans le temps découle notamment du comportement social élaboré de cette espèce, de la tranquillité de ces espaces pour ces animaux et de l'évolution saisonnière des ressources alimentaires dans les boisements et dans les espaces non forestiers alentours.

A l'échelle de l'agglomération parisienne, le territoire est entravé par des obstacles plus ou moins franchissables : infrastructures, urbanisations, espaces clôturés. Ces obstacles aux déplacements se sont érigés au cours des 50 dernières années.

L'objectif de la thèse financée notamment par Cofiroute est d'évaluer les effets de l'anthropisation sur la structure génétique des populations de cerfs. Deux ensembles distincts de populations seront étudiés. Le premier ensemble concerne les populations de la forêt de Rambouillet à la forêt de Fontainebleau, il présente une forte infrastructure routière et ferroviaire conduisant à la formation de 6 à 7 sous-populations qui semblent isolées.

Dans le cadre des missions scientifiques, le PNR de la Haute Vallée de Chevreuse accepte de participer au Projet à hauteur de 23.600 €. Dans ce cadre, il versera à la société Cofiroute, employeur du doctorant, la somme de 11.800 € à la date du recrutement et 11.800 €, 18 mois après son recrutement. Cette participation sera imputée sur le programme budgétaire 723P « Participation au programme scientifique : effet de la fragmentation du territoire sur la diversité génétique des populations de cerf ».

Ce financement soulève des débats parmi les membres du comité syndical. Madame GIOBELLINA s'interroge sur la nécessité de devoir réaliser une thèse coûteuse et aux résultats de long terme incertains avant d'envisager la construction de passages pour la grande faune.

Monsieur ALLIRAND représentant de la Queue les Yvelines estime le montant de la participation du Parc trop élevée dans le contexte de nécessaire réduction des dépenses publiques et souhaite voter contre. Il en va de même du maire de Forges les Bains, Monsieur Antoine LESTIEN ainsi que du délégué de Dampierre, Monsieur De WINTER.

Quant au délégué de Châteaufort, Monsieur LERISSON, il s'abstient.

Les autres membres du comité syndical approuvent la convention de partenariat avec Cofiroute, l'Université Pierre et Marie Curie (Paris VI) et l'Office de Génie Ecologique.

#### **9. Election des représentations extérieures (CLE du SAGE Nappe de Beauce).**

Suite au classement du nouveau Parc, il convient d'élire les membres du Comité syndical qui auront à assurer la représentation du Parc au sein du CLE du SAGE Nappe de Beauce. Le SAGE Nappe de Beauce s'étend sur un périmètre de 681 communes, dont 2 communes membres du Parc : Sonchamp et Longvilliers.

Une première consultation avait été organisée lors du Comité syndical du 26 janvier 2012, sans résultat.

M. Frédéric Montégut est élu représentant du Parc à l'unanimité. Aucun membre du Comité ne se porte en revanche candidat aux fonctions de suppléant.

#### **10. Avis du Parc naturel régional sur le Schéma régional éolien (SRE).**

En France, la Loi Grenelle II en 2010 a disposé qu'un Schéma régional éolien (SRE) doit pour chaque région définir les zones favorables au développement de l'énergie éolienne. Il doit le faire en cohérence avec les objectifs européens sur l'énergie et le climat. Certaines régions avaient déjà volontairement produit un schéma régional éolien avant la publication de cette loi.

En Ile-de-France, les consultations du public sur les projets de schéma régional du climat de l'air et de l'énergie (SRCAE) et de schéma régional éolien se déroulent du 20 juillet au 20 septembre 2012.

La Région Ile de France et la Préfecture de région recueillent l'avis des Conseils généraux et des PNR sur ce SRE. Il est donc proposé au Comité syndical de donner son avis sur le SRE, pour ce qui concerne les communes de son territoire.

Monsieur VANDEWALLE présente l'avis favorable du Parc sur le SRCAE dont l'instruction n'a pas soulevé de difficultés. Cet avis a été simplement assorti de recommandations sur la mise en œuvre de ce schéma dans un territoire rural tel que celui du PNR.

En revanche, il propose au Comité la transmission d'un avis défavorable sur le Schéma Régional Eolien en raison des incohérences du document : la prise en compte par soustractions successives des différentes zones d'exclusion a fait l'objet d'une synthèse approximative : beaucoup de communes a priori contenues dans des zones d'implantation très défavorables sur des cartographies dédiées à tel ou tel aspect de protection des paysages, des patrimoines ou de l'environnement sont finalement retenues dans des zones dites *favorables avec fortes contraintes* sur la carte de synthèse.

De plus, Le PNR n'est pas une zone favorable en raison de ses reliefs, de l'importance de la forêt - dont une bonne part est couverte par une réglementation de *forêt de protection* qui interdit tout déboisement - et de la faiblesse des vents, hormis la zone sud de Rambouillet. Il n'est pas raisonnable d'envisager des investissements coûteux pour un retour sur investissement très faible. Le document de ce point de vue est insuffisant car il n'aborde pas la question de l'implantation sous l'angle de la rentabilité ni même de son raccordement au réseau.

En tant que territoire porteur d'un projet durable, il paraît raisonnable en revanche de recommander l'implantation de petites éoliennes de moins de 12 mètres de hauteur, comme précisé dans la charte du PNR pour les exploitations agricoles, dès lors que le dispositif réglementaire (consultation des communes, définition des zones de développement éolien) est respecté.

Cet avis est approuvé (54 voix pour, 1 abstention de la part de M. DE WINTER).

#### **11. Désignation des représentants du Parc à la CDNPS**

Le Préfet des Yvelines a proposé au Parc naturel régional de faire partie de la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites (CDNPS), « formation sites et paysages » lors du renouvellement de cette instance devant intervenir le 30 novembre 2012, au sein du collège des « Collectivités territoriales et Etablissements publics de coopération intercommunale ».

Considérant la candidature du Président du Parc, Yves VANDEWALLE, et de la Présidente de la Commission *Architecture, Urbanisme et Paysage*, Stéphanie MEURGER,

Le Comité syndical désigne à l'unanimité :

Représentant titulaire : M. Yves VANDEWALLE

Représentant suppléant : Mme Stéphanie MEURGER

#### **12. Validation du règlement d'attribution pour l'appel à projets « Utopies réalistes ».**

Le règlement d'attribution des aides pour l'appel à projets «Utopies réalistes » a été présenté au Bureau syndical du 17 septembre qui a précédé le Comité syndical. Il est proposé au Comité syndical d'entériner la décision du Bureau et d'adopter le règlement intérieur détaillé ci-dessous, avec les



modifications que le Bureau y a apporté, soit la participation de l'ABF et de l'Inspecteur des sites à la Commission technique instruisant les projets et une précision sur la nature des études - pré-opérationnelles uniquement - pouvant être financées.

Le comité syndical prend acte de cette décision du Bureau.

## **Appel à projets innovants : Les Utopies réalistes** **Mise en place de cette nouvelle aide du Parc**

Les Utopies réalistes sont une aide financière et technique du Parc (aide 14-1 du Guide des aides). Cette aide se différencie de la plupart des autres aides du Parc par le spectre très large qu'elle peut recouvrir.

### **Les Utopies réalistes c'est :**

- Un outil original et souple
- Un levier économique
- Un laboratoire d'idées et d'expériences

## **1 - PRESENTATION DE L'APPEL A PROJET**

### **Objectifs :**

- Répondre à une des missions fondamentales des PNR : l'innovation;
- Fédérer et faire connaître les initiatives;
- Favoriser l'émergence de projets innovants, exemplaires et écologiques;
- Afficher une ambition.

### **Quels projets peuvent être déposés :**

- les innovations ou inventions basées sur le développement durable;
- Les innovations ou inventions portant sur les thèmes du paysage, de l'urbanisme, de l'énergie, de l'architecture et du développement économique ;
- Les projets peuvent être des études pré-opérationnelles, des recherches scientifiques ou techniques, ou des réalisations (équipements, aménagements, constructions...).

### **Les critères de sélection des projets sont :**

- Le degré d'innovation;
- Projet concernant le territoire du Parc et compatible avec la charte (cohérence avec les politiques du Parc);
- Exigence de développement durable / écologie;
- La capacité du projet à servir de transfert d'expérience (reproductivité);
- La démarche de sobriété;
- L'intérêt collectif du projet ou l'intérêt général;
- La capacité à prendre en compte le plus grand nombre de problématiques : transversalité et démarche globale;
- La pédagogie et l'animation liées au projet;
- Evaluation et bilan intégré au projet : la mise en œuvre du projet doit être suivie par le porteur de projet sur une durée minimum de deux années;
- La promotion, communication et sensibilisation prévues dans et autour du projet

Ces critères seront mis dans une grille d'évaluation avec notation.

## Qui peut déposer un projet ?

L'appel à projet est ouvert aux porteurs de projets suivants :

Les Communes, les EPCI, les entreprises, les associations, les particuliers, etc...

Sont exclus les conseils généraux, la Région, l'Etat, le PNR.

## 2 – MODALITES DE L'APPEL A PROJET

### Déroulé de l'appel à projet :

Lancement de l'appel à projet : fin septembre 2012.

Dates limite de dépôt des projets : fin novembre 2012. Dépôt contre récépissé à l'accueil du Parc ou par mail.

Sélection en décembre 2012 et début janvier 2013.

Publication des lauréats fin janvier 2013.

Un pilote est désigné en interne pour le suivi des candidatures : le directeur adjoint ou un chargé de mission.

Le pilote pourra demander des pièces complémentaires.

Le pilote pourra demander des améliorations et modifications au projet dans le but de le rendre plus innovant et plus compétitif.

En fin d'instruction, le dossier est présenté à la commission technique, puis en commission restreinte.

Examen technique par une **commission technique** regroupant les missions concernées par la candidature, la directrice, le directeur adjoint, l'Architecte des Bâtiments de France, l'Inspecteur des Sites, un représentant de chaque CAUE, un représentant de chaque CG et un représentant de la Région.

Décision de l'aide par la **commission restreinte architecture urbanisme paysage** et sollicitation de membres d'autres commissions si nécessaire.

Validation politique par le bureau syndical du Parc.

### Modalités d'attribution de l'aide financière et technique :

La **commission restreinte architecture urbanisme paysage** sur proposition du **comité technique** est souveraine pour décider du type d'aide allouée à chaque projet et de son montant. L'aide est fixée au cas par cas, en fonction de l'adéquation aux critères, sous forme de pourcentage du coût de l'action avec un maximum de 80% d'aides publiques de toutes origines. Les dépenses courantes et coûts de structure ne sont pas éligibles.

Il n'y a pas de plafond alloué à l'avance à l'aide accordée par le Parc.

Cette aide est réglée sur la base des dépenses effectivement réalisées, avec possibilité de versement d'un acompte de 80 % de l'engagement, sur justificatif de cet engagement.

Sur demande expresse et motivée, un démarrage anticipé des travaux peut être accordé, sans présager de la décision apportée par la commission restreinte ou le Bureau syndical du Parc.

Les lauréats devront accepter la communication publique sur leur projet.

### Comment répondre à l'appel à projets :

Contact préalable avec l'équipe technique du Parc pour conseil sur le montage du dossier (contact Fabien Paquier, directeur adjoint).

Le Porteur de projet déposera son dossier au Parc contre récépissé ou par mail. Des demandes complémentaires peuvent être demandées en cours ou à l'issue de l'instruction.

#### **Composition détaillée du dossier :**

- Une lettre de candidature d'une page maximum à l'attention du Président du Parc naturel régional.
- Une note d'intention de 4 pages maximum mettant en évidence le caractère innovant du projet et son adéquation avec la Charte et le territoire du Parc.
- Les documents écrits et graphiques présentant le programme, l'avant-projet ou le projet, sa localisation, avec à l'appui les documents graphiques nécessaires : dessins, plans, photos, etc.
- Joindre les études préalables et de faisabilité, de bureaux d'études, de maître d'œuvre ou de tout autre spécialiste d'un domaine ayant un rapport avec le projet.
- Les demandes de subvention auprès d'autres organismes publics et privés.
- Le budget et le plan de financement du projet.

#### **Budget du Parc**

Budget du Parc dans le cadre du CPER

Budget 2012 : 80.000 €

#### **Publicité**

Le Parc organise la publicité de l'appel à projet par l'intermédiaire de l'écho du Parc, dans le cadre de ses missions de conseil et assistance, dans le cadre des comités et bureaux syndicaux et des commissions et groupes de travail, etc.

Les projets les plus remarquables pourront être spécialement mis en valeur avec la création d'une distinction : Prix Utopies réalistes, Trophée, ...

#### **Questions diverses :**

Présentation du projet BIMBY. Cette présentation est reportée au prochain bureau en raison de l'horaire assez tardif de fin du comité syndical. Les membres du comité arrivés en avance ont pu cependant regarder l'exposition installée dans l'une des longères du moulin d'Ors.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.